



57, boulevard des Invalides - 75700 Paris 07 SP
Tél (33) 01.53.69.37.80
www.unesco.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

**Nouveau site Internet,
nouvelle adresse à noter**
www.unesco.fr

Editorial...

Qu'une quasi-unanimité des pays membres de l'UNESCO ait voté en faveur de la convention sur la diversité culturelle n'est pas seulement un succès. C'est aussi et surtout le triomphe du bon sens, et l'on devrait s'étonner qu'il ait fallu tant d'approches pour définir ce qui est de la nature même de l'esprit humain, la diversité, et ce qui est l'un des droits de l'homme, le droit à penser. Encore faut-il voir les enjeux du choix que vient de faire la communauté internationale.

Diversité culturelle, cela veut dire, bien évidemment diversité - légitimement subjective - des objets et des formes d'expression, que celles-ci soient savantes ou populaires. Cela signifie, puisque chaque homme est unique, le droit à l'originalité. Cela comprend, parce que chacun a son héritage propre et participe d'un héritage collectif combien complexe, le droit d'y faire ses choix et de les défendre. Le droit aussi, d'accéder à l'héritage des autres pour s'enrichir. De quoi s'enrichirait-on s'il n'y avait diversité?

Ne nous y trompons pas, par delà les arrières-pensées d'aujourd'hui, il est un combat de tous les temps, celui qu'il faut mener contre la pensée unique, arme souvent avouée et toujours pernicieuse des totalitarismes mais aussi confort des hégémonies que l'évolution du monde fait se construire avec le visage de la démocratie. Ce que proclame la convention qui vient d'être adoptée, ce n'est l'interdit d'aucune pensée, c'est la liberté de ne se couler dans aucun moule. La culture n'est pas une simple parure de l'existence, elle est l'identité même de l'homme.

Cette liberté, il appartient aux gouvernants d'en assurer à chacun l'usage. Il ne s'agit pas ici de protéger tel ou tel support de l'expression culturelle et de sauver telle ou telle industrie qui, à juste titre ou non, se dit culturelle. S'il en était ainsi, bien des pays pourraient s'exonérer de toute responsabilité. Mais chacun est comptable de la liberté des autres. Quand un homme se voit imposer sa façon d'être heureux, c'est l'humanité toute entière qui perd sa raison d'être.

*Jean Favier - Membre de l'Institut
Président de la Commission nationale
pour l'UNESCO*

Diversité culturelle

Depuis plusieurs mois, la convention pour la diversité culturelle aura fait couler beaucoup d'encre et mobilisé en France les institutions culturelles et diplomatiques publiques et privées. Toutefois, dans tous ces écrits et débats, le texte même de la convention n'est jamais cité. Il faut dire qu'à ce jour il n'est pas, bien que voté et adopté, définitivement établi car il doit subir encore des vérifications linguistiques, juridiques, etc. Ce toilettage ne devrait pas modifier l'esprit du texte et il n'est pas inutile d'en citer des extraits qui permettront de mieux saisir la portée de ce document qui ne se limite pas à affirmer que la culture n'est pas une marchandise comme les autres : " les activités, bien et services culturels ont une double nature, économique et culturelle, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens et qu'ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale ".

Cette affirmation est l'une des dernières de la vingtaine de constatations, affirmations et rappels du préambule de la "Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ".

Dans ce préambule, il est affirmé en premier que " la diversité culturelle est une caractéristique essentielle de l'humanité " et qu'elle " constitue un patrimoine extrêmement précieux et qu'elle devrait être célébrée et préservée au profit de tous ". Qu'elle " crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles et nourrit les capacités et les valeurs humaines et qu'elle est donc un

ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations ".

L'UNESCO considère " que la culture prend diverses formes dans le temps et dans l'espace et que cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités ainsi que dans les expressions culturelles des peuples et des sociétés qui constituent l'humanité " et reconnaît " la nécessité de prendre des mesures pour protéger la diversité des expressions culturelles, y compris de leurs contenus, en particulier dans des situations où les expressions culturelles peuvent être menacées d'extinction ou de graves altérations " et

Très bonnes fêtes de fin d'année
et meilleurs voeux pour 2006
tous nos lecteurs.

que " la diversité des expressions culturelles, y compris des expressions culturelles traditionnelles, est un facteur important qui permet aux peuples et aux individus d'exprimer et de partager avec d'autres leurs idées et leurs valeurs ".

Dans ce préambule il est également rappelé que " la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle " et indiqué " l'importance de la vitalité des cultures pour tous, y compris pour les personnes appartenant aux minorités et pour les peuples autochtones, telle qu'elle se manifeste par leur liberté de créer, diffuser et distribuer leurs expressions culturelles traditionnelles et d'y avoir accès de manière à en tirer des bénéfices pour leur développement". Ces quelques extraits donnent une idée du champ très large que couvre la convention et de l'intérêt et de la nécessité d'en prendre connaissance dans tous ses détails et en particulier ses objectifs, ses principes directeurs, son domaine d'application et ses définitions

dont celle de la diversité culturelle elle-même : " Par " diversité culturelle ", on entend la multiplicité des moyens par lesquels les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des sociétés et entre elles. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées sous lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés ".

Le texte de la convention peut être consulté sur

[http:// www.unesco.org/culture/diversite/convention/fr](http://www.unesco.org/culture/diversite/convention/fr)

*Chérif Khaznadar- Président du Comité culture
de la Commission nationale
Directeur de la Maison des Cultures du monde*

Enseignement de la traite négrière et de l'esclavage

La Commission française, avec l'aide de son réseau national des écoles associées, participe depuis plus de sept ans, au projet de l'UNESCO « Briser le silence ».

Volet éducatif du grand projet culturel de la « Route de l'esclave », cette action mobilise, depuis 1998, élèves et enseignants de plus de vingt pays d'Afrique, des Caraïbes et d'Europe ainsi que de l'Océan indien, avec pour objectifs de comprendre l'histoire de toutes les traites et de toutes les formes d'esclavage, et d'aider les jeunes à tirer des leçons des injustices subies pour combattre celles qui ont cours aujourd'hui, « de quitter le soi pour aller vers l'autre » selon les mots de Tzvetan Todorov.

Parmi les nombreuses manifestations, qui ont, en France et dans le monde, jalonné ce projet, le séminaire intitulé « Quel enseignement de la traite négrière, de l'esclavage et des abolitions ? » que la Commission a organisé fin 2004, à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Marly-le-Roi).

Avec la volonté de rester fidèle aux valeurs humanistes et universelles de l'UNESCO, sans pour autant minimiser la complexité de cette question, la Commission s'est donnée pour objectif d'aboutir à la suite de ce séminaire à un document présentant à la fois des connaissances historiques et les méthodes pour transmettre cette histoire.

Cette publication, prévue en co-édition avec le réseau SCEREN/CNDP, sera le résultat d'un travail collectif et cohérent, mené avec l'appui de nombreux universitaires, du Comité pour la mémoire de l'esclavage, ainsi que de l'Inspection générale et de la Direction des enseignements scolaires du ministère de l'Éducation nationale.

Année européenne de la citoyenneté par l'éducation (Conseil de l'Europe)

Dans ce cadre, la Commission nationale a été invitée à participer au Comité national mis en place à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle s'est associée à plusieurs activités, notamment au colloque européen qui a été organisé fin novembre à l'occasion du Salon de l'Éducation.

La Commission nationale a entrepris une réflexion inter-comités sur ce thème, en réunissant à mi-parcours de l'Année européenne une table-ronde présidée par Jean Favier*.

Au centre du débat, l'apprentissage de la citoyenneté qui figure au sein de l'école mais qui s'élargit au delà avec le besoin d'éducation tout au long de la vie et la recherche de cohésion sociale. On ne saurait trop insister sur la pertinence des interventions axées sur la construction ou reconstruction de repères destinés à remplacer la confrontation par le dialogue et par l'ouverture à la diversité culturelle. Une synthèse des travaux propose des pistes de travail comme autant d'opportunités d'initiatives pour le suivi de cette année européenne :

- établir une vision éducative d'ensemble qui ne se limite pas à la France mais se place dans la perspective européenne et introduit des cohérences entre citoyenneté, droits de l'homme et "apprentissage du vivre ensemble ";
- s'inscrire dans une démarche d'éducation tout au long de la vie qui fasse pleinement sa place à l'apprentissage non formel et informel;
- lier les politiques de l'éducation à d'autres politiques : lutte contre la pauvreté et lutte contre les discriminations;
- adapter les programmes d'enseignement et prendre des mesures visant à favoriser l'expression orale des élèves;
- mieux impliquer le monde associatif dans les démarches d'éducation à la citoyenneté;
- conduire des actions de formation en direction des enseignants afin de surmonter certaines réticences à l'égard de l'éducation à la citoyenneté;
- encourager l'innovation pour faire prendre réellement la greffe de la participation des élèves à la vie de l'établissement;
- développer la recherche en sciences sociales et en sciences de l'éducation en vue de contribuer à la rénovation des pratiques pédagogiques;
- faire de l'ouverture internationale un acte pédagogique qui soit une invitation au dialogue et à la connaissance de l'autre, unique dans sa valeur humaine comme divers dans sa richesse culturelle.

*en présence de Jacqueline Costa-Lascoux; Directrice de l'Observatoire de l'immigration et de l'intégration (OSSI), d'Alain Bergounioux, Inspecteur général de l'Éducation nationale et des présidents des comités "Droits de l'homme" et "Sciences sociales et humaines" : Antoine Valéry et André Bourgey.

L' éducation aux médias : enjeu des sociétés du savoir - Paris, Tunis, Barcelone -

Organisé en coopération avec l'UNESCO, le séminaire euro-méditerranéen de Paris (27-28 octobre 2005) a abordé les deux dimensions clés de l'éducation aux médias :

- l'éducation des jeunes aux médias traditionnels et nouveaux
- la sensibilisation et la formation des professionnels à la prise en considération de l'impact de leurs productions sur le public, en particulier les jeunes.

Un dialogue s'est engagé entre les différents types d'acteurs concernés (experts, enseignants, parents, journalistes, jeunes lycéens et étudiants, etc.) des deux rives de la Méditerranée. Il a permis une meilleure connaissance et prise de conscience des préoccupations et des attentes des usagers et des contraintes et des responsabilités des professionnels. Les premières conclusions et recommandations visant à favoriser le développement de l'éducation aux médias à l'échelle internationale ont été présentées et discutées à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, 16-18 novembre 2005) dans le cadre des événements parallèles et lors du colloque sur les médias et la Méditerranée (Barcelone, 25-26 novembre 2005) qui a précédé le sommet euro-méditerranéen. Le défi de l'éducation aux médias et des pistes d'action pour le relever ont ainsi été portés à la connaissance des nombreux participants à ces deux événements internationaux afin de favoriser une véritable mobilisation autour de cet enjeu des sociétés du savoir.

Bien que l'éducation aux médias ne soit pas une préoccupation nouvelle, les nombreuses expériences qui existent en France, en Europe et dans d'autres régions du monde, n'ont pas fait l'objet, à ce jour, d'une généralisation ni aux différents niveaux de l'enseignement, ni à l'ensemble des établissements scolaires d'un pays, ni à l'échelle internationale. Compte tenu des récentes et rapides évolutions du paysage média-

tique, du développement des TIC et de la croissance exponentielle du volume de l'information disponible, la nécessité se fait pressente de changer d'échelle. C'est la première conclusion qui s'est imposée à tous ; il est urgent de faire un saut quantitatif et de rendre l'éducation aux médias obligatoire en l'intégrant dans les programmes scolaires.

Dès lors, il convient de renforcer la formation des formateurs afin que les enseignants disposent des compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour apprendre aux jeunes non seulement à maîtriser l'outil technologique, mais aussi le contenu en

étant capables de rechercher, décrypter, analyser de façon critique, utiliser et, in fine, produire de l'information. L'éducation aux médias doit également être développée en milieu extra-scolaire, dans le cadre d'activités de loisirs, dans les associations et les bibliothèques.

Par ailleurs, l'éducation aux médias étant l'affaire de tous, une série de propositions, dans le but d'améliorer la qualité et la crédibilité des médias, la participation des citoyens et le développement d'une culture commune de l'éducation aux médias a porté sur :

- la mobilisation des usagers,
- la formation des journalistes aux questions éthiques et juridiques liées à leur profession,
- la responsabilité sociale des médias, en tant que contre-pouvoirs dans le fonctionnement de la démocratie,
- les besoins essentiels en matière de recherche,
- la nécessité de créer un lieu de

concertation et de réflexion sur l'information qui associerait les professionnels des médias, les publics, les enseignants, les chercheurs.

Le rapport de synthèse de ces travaux sera publié en début d'année prochaine. Il sera également disponible en ligne sur le site internet de la Commission nationale : www.unesco.fr



Paris - Elèves du Lycée Sôvigné de Tourcoing, du réseau des Ecoles associées à l'UNESCO. (Paris)



Tunis - Catherine Souyri et Divina Frau-Meigs de la Commission française - Liluis Claret de l'Association Mentor.

IIIe Rencontres des sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : Lyon, 6-7 décembre 2005

Accueillis par Gérard Collomb, Sénateur-Maire de Lyon, les cent vingt participants à ces rencontres se sont retrouvés au Fort Saint Jean et à l'Institut Lumière.

La synthèse de l'exercice des rapports périodiques pour la France a permis de mieux cerner les atouts et les manques des sites français. Les outils de protection sont bons; l'intégrité des biens satisfaisante. Pour les gestionnaires français, le chantier porte sur la *gouvernance* des sites, autrement dit les questions de *valorisation*, de *gestion participative* et du *plan d'action* associé aux divers types de biens.

Pour ces raisons, les ateliers de ces rencontres avaient pour objet le plan de gestion, pour les Villes et Monuments et pour les Territoires. Par ailleurs, les nouveaux sites inscrits en 2005 : Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret, et les Beffrois de Belgique et de France, ont fait l'objet

d'une présentation spécifique.

Alors que les gestionnaires s'interrogent encore sur le statut du réseau (club, comité de gestion, réseau informel), ses membres veulent maintenant définir et mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives et de projets communs. Des chantiers ont été proposés, tels qu'un portail Internet ou une étude sur les publics des sites inscrits.

Par ailleurs, chacun des participants a souhaité faire porter à l'avenir l'accent sur les échanges : aussi bien au niveau national (entre l'Etat et les gestionnaires des sites, entre les gestionnaires eux-mêmes), qu'au niveau international (entre les sites inscrits en France et dans le monde).

Le rapport des lères rencontres (Val de Loire 2005) est disponible en ligne sur le site internet de la Commission nationale : www.unesco.fr

La 33ème conférence générale de l'UNESCO

La Conférence générale réunit tous les deux ans les représentants de tous les Etats membres (au nombre de 191, avec la récente adhésion de Brunéi-Darussalam).

Cette session (3700 participants dont 8 chefs d'Etat et de gouvernement et plus de 200 ministres) qui s'est tenue du 3 au 21 octobre, a été marquée par l'adoption de trois textes normatifs:

- la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, (148 voix pour, 2 contre, 4 abstentions). Cette adoption représente un grand succès pour notre pays, pour la francophonie et pour l'Union européenne qui a, en particulier au cours des derniers mois, pesé sur le processus d'élaboration et d'adoption,

- la Convention internationale contre le dopage dans le sport a été votée à l'unanimité; elle représente le premier instrument juridique visant l'éradication du dopage qui soit à la fois contraignant et de portée universelle,

- la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme a été votée par acclamation. Les délégations ont tenu à marquer de façon quasi unanime leur satisfaction devant un texte, certes perfectible, mais contenant un nombre appréciable de principes et de recommandations essentiels en matière de bioéthique.

Par ailleurs, la France était candidate au Comité juridique et au Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB). Elle y a été élue sans difficulté. La Cour des comptes a été également élue brillamment au poste de commissaire aux comptes face à 5 autres candidatures.

La Commission nationale s'est mobilisée pour apporter sa contribution à l'ensemble des travaux de la Conférence générale.



Elle a également organisé le bureau d'accueil français.

Publications...

Le Patrimoine mondial aux mains des jeunes

Réalisé en partenariat avec le SCEREN/CNDP et 3 sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial : Salines royales d'Arc et Senans, Val de Loire, Pont du Gard, un CD-Rom multimedia à l'attention des enseignants et des jeunes est accessible sur le site de la Commission



La défense au service de la paix

Sous forme de classeur et de fiches élaborées par des experts, ce support est destiné aux enseignants afin d'assurer, dans les établissements secondaires, une formation aux principes et à l'organisation de la défense nationale et européenne.

Cet ouvrage est diffusé par les librairies du réseau SCEREN/CNDP - 25 euros

Nouveaux partenariats...

CroisiEurope

Pour célébrer les 30 ans de son activité, cette entreprise de croisière fluviale a décidé d'offrir un euro par passager en 2006 en faveur de l'Afrique.

La Commission française participe pleinement avec l'UNESCO à la mise en place de ce partenariat.

Les fonds collectés serviront à la réhabilitation du port de Mopti. Choisi en concertation avec les secteurs concernés de l'UNESCO et inscrit dans le programme "Fleuves et Patrimoine", il conjugue les attentes de CroisiEurope et les actions entreprises dans le cadre de la convention France-UNESCO qui vise à l'inscription du fleuve Niger sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il concerne aussi une action particulière de la "coopération décentralisée - Loire-Niger - de fleuve à fleuve pour un développement solidaire" avec des engagements de la région Centre, de la région des Pays de Loire et de l'Union européenne.

Des conférences seront proposées par des personnalités membres de la Commission française et de l'UNESCO lors des croisières. Les dons collectés à cette occasion, directement auprès des passagers, serviront à financer plus particulièrement un projet d'assainissement de la ville de Djenné, inscrite sur la liste du patrimoine mondial.

Veolia Environnement

"Croquis autour du monde" est la troisième édition d'un concours international destiné à sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et de la santé.

Cette nouvelle campagne qui s'inscrit dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005 - 2014) est également soutenue par le Réseau des écoles associées à l'UNESCO, le Secteur de l'Education de l'UNESCO et le PNUE.

Villes éducatrices

Lyon accueillera en septembre 2006, le prochain congrès des Villes éducatrices. Il s'organisera autour de 4 axes : Education formelle, Education informelle, Ville éducatrice et rapports humains dans la ville, Education, espaces urbains et temps sociaux, Coopérations internationales entre les villes et co-développement.

La Commission est pleinement associée à sa préparation.

www.aice2006.lyon.fr

Directeur de publication :

Jean Favier

Rédacteur en chef :

Jean-Pierre Boyer

Comité de rédaction :

Janine d'Artois,

Jean-Pierre Regnier,

Catherine Souyri

Maquette :

Janine d'Artois

Imprimerie :

SEPIC, Paris ISSN 1294 - 5706

Parution trimestrielle

2000 exemplaires

Pour en savoir plus :

Janine d'Artois, tél 01 53 69 38 42

janine.d-artois@diplomatie.gouv.fr